

FICHE ACTION 5
ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

1. Définition de l'accompagnement

L'accompagnement socioprofessionnel est un accompagnement intermédiaire entre l'accompagnement social et professionnel pour les bénéficiaires du rSa en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel. Les deux dimensions, sociale et professionnelle, sont prises en compte de manière simultanée par le même professionnel.

2. Le profil du public visé

Bénéficiaires du rSa « soumis à droits et devoirs » dont le projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de leurs aptitudes et freins (par exemple : ayant connu une longue période de chômage ou n'ayant jamais travaillé). Ces personnes ont de réelles perspectives d'accès à une activité, formation, à l'emploi et doivent être accompagnées dans cette phase de transition.

3. Les objectifs de l'accompagnement

Dynamiser le parcours d'insertion du bénéficiaire du rSa afin de lui permettre de retrouver confiance en soi, et d'entamer ainsi un projet de formation qualifiante ou certifiante, d'accéder aux outils de Pôle emploi (pour une évaluation des compétences et des aptitudes) voire d'accéder à un emploi aidé (PEC, SIAE) ou de droit commun.

4. Les modalités de l'accompagnement (fréquences et intensité)

Le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) est conclu pour une durée de 6 mois renouvelable. La fréquence des entretiens est a minima bimensuelle.

Le référent concentre les moyens d'action sur les 3 premiers mois pour les nouveaux entrants dans le dispositif selon une méthodologie à préciser dans la réponse à l'appel à projet : accompagnement intensif et renforcé, temps individuels et collectifs etc.

5. La durée de l'accompagnement

L'accompagnement est limité à 12 mois, renouvelable pour une durée de 6 mois, deux fois maximum, si les démarches vers l'accès à l'emploi, ou d'entrée en formation sont bien engagées (autre raison à développer par le référent).

6. Les principales missions du référent

Les missions du référent sont détaillées au 5.2.1 de l'appel à projets.

Plus spécifiquement le référent socio-professionnel doit :

- Développer l'employabilité de la personne à travers plusieurs phases :

Phases	Contenu
L'élaboration du projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Métier visé - Compétences acquises transférables et expériences à valoriser - Freins : santé, niveau de français, numérique - Besoins en formation (engagement sur la durée : parcours long avec remise à niveau, préparation concours...), pertinence, demande de dérogation - Mobilisation des dispositifs de Pôle emploi et de la Région Grand Est - Projet validé (bénévolat, PMSMP...)
La mobilité (pouvoir bouger – savoir bouger)	Déplacements dans le périmètre défini des actions à mener (rendez-vous, stages, informations collectives, recherche d'emploi...)
Le savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation, hygiène, tenue vestimentaire - Ponctualité, assiduité - Comportement, communication, expression, maîtrise de soi - Motivation, persévérance
L'organisation personnelle préalable à la prise de poste ou à l'entrée en formation	<ul style="list-style-type: none"> - Aides financières mobilisables - Modes de garde - Déplacements, repas - Achat de vêtements adaptés - Changement de situation auprès de la CAF/MSA
Les techniques de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription à Pôle emploi et actualisation mensuelle - CV à jour et adapté - Lettre de motivation adaptée - Préparation à l'entretien et aux tests d'embauche - Participation à des forums, informations collectives, job dating, salons virtuels
Suivi dans l'emploi ou dans la formation	Soutien au bénéficiaire pour favoriser le maintien dans l'emploi et/ou la réussite en formation afin de prévenir toute rupture, pendant les six premiers mois

- Mobiliser « l'engagement citoyen », outil d'insertion, en tant que de besoin et orienter les bénéficiaires intéressés vers les actions dédiées (ambassadeurs du bénévolat, ateliers de l'engagement et actions de remobilisation).
- Enfin, il est attendu du référent socio-professionnel l'établissement dans la durée d'une relation de proximité avec les Développeurs Emploi de la Collectivité européenne d'Alsace pour le Bas-Rhin et les Conseillers Relais Entreprises des structures partenaires pour le Haut-Rhin.
- Les opérateurs de l'accompagnement socio-professionnel sont amenés à effectuer du sourcing et orienter des candidats accompagnés par leur structure vers les Développeurs Emploi et les Conseillers Relais Entreprises, suite à une publication de postes ou dans le cadre d'opérations spécifiques (sur des secteurs d'activités ciblés ou pour la promotion de mesures incitatives à l'embauche).

7. La taille des portefeuilles d'accompagnement

Le portefeuille du référent est constitué de 80 bénéficiaires du rSa en file active, pour 1 équivalent temps plein.

8. Résultats attendus

En référence au point 5.2.7 de l'appel à projets relatif au suivi des objectifs et des résultats – définition des sorties positives, sont attendus les résultats suivants :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 40 %
- Taux de sortie du dispositif liée à l'emploi : 30 %

Par ailleurs, la montée en compétences du bénéficiaire du rSa est à valoriser avec des données objectives. La structure propose des indicateurs permettant de mesurer la progression de la personne dans son parcours d'insertion.

Enfin, il est attendu que le CV de 100% des personnes accompagnées et prêtes à l'emploi soit déposé dans Job Connexion.